



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
À L'OCCASION DE TRAVAUX D'ISOLATION
ET DE COUVERTURE - 62 AVENUE JEAN JAURÈS**

Affiché le : 26 / 08 / 2022

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,

Vu le *code de la route* et notamment l'article R 417.10,

Vu la demande de **RÉSERVATION D'EMPLACEMENT EXCEPTIONNELLE** sollicitée par l'entreprise « I.P.B. LAZZARONI » de REVIN (08500) en vue de permettre le stationnement d'un véhicule de type « manitou » pour procéder à des travaux d'isolation et de couverture sur la maison d'habitation située au n° 62 avenue Jean Jaurès, à compter du **Lundi 29 Août 2022**,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux qui vont être réalisés au niveau du n° 62 avenue Jean Jaurès,

ARRÊTÉ


ARTICLE 1^{ER} : Le véhicule de type « MANITOUT » de l'entreprise « I.P.B. LAZZARONI » de REVIN EST AUTORISÉ À STATIONNER sur trottoir avec empiètement sur chaussée, sur toute la longueur de la façade de l'habitation située au n° 62 AVENUE JEAN JAURÈS à partir du **LUNDI 29 AOÛT 2022**, **7 Heures** et jusqu'à la fin des travaux. (*Durée estimée à cinq semaines, soit jusqu'au Vendredi 30 Septembre 2022 inclus*) Des barrières matérialiseront l'emplacement réservé au stationnement de ce véhicule.

ARTICLE 2 : Pendant les opérations d'isolation et de couverture, toute manœuvre devra être effectuée avec la plus grande précaution afin d'éviter tout accident. Durant cette période, l'entreprise veillera à ne pas empêcher la circulation des véhicules et le stationnement sur le parking situé à proximité. Les piétons devront emprunter la voie située en face.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur l'une des barrières réservant l'emplacement par les responsables de l'entreprise « I.P.B. LAZZARONI » de REVIN.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,


 Jérémie DUPUY
 2022-08-23 15:16:50